

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat en conseil sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui - ci.

Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il s'agit d'un débat au sein du Conseil Syndical sur les grandes orientations du projet de budget qui n'aboutit à aucune décision mais qui permet de dégager les grandes tendances, notamment la masse financière susceptible d'être consacrée aux opérations d'équipement dans le budget de l'exercice à venir.

Eléments de contexte.....	1
<b>Situation nationale (source : Caisse d'Epargne) – novembre 2018</b> .....	1
<b>Situation de la collectivité</b> .....	1
Situation et orientations budgétaires de la collectivité .....	3
<b>Section de fonctionnement</b> .....	3
<b>Section d'investissement</b> .....	6
Programmation des investissements de la collectivité.....	7
<b>Projets « récurrents »</b> .....	7
<b>Projets en phase d'études</b> .....	7
<b>Projets à engager</b> .....	7

### Eléments de contexte

#### Situation nationale (source : Caisse d'Epargne) – janvier 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Ainsi, la croissance ne devrait pas dépasser 1,5% en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse à ce mouvement (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance attendue à 1,8% en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9% en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1%. Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encounter en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

#### Situation de la collectivité

En 2018, le compte administratif estimatif fait état du résultat suivant :

Pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de 56 021,13 €, compensé par les 101 589,03€ d'excédent antérieur reporté ; et un excédent d'exercice de 76 213,23 € en section d'investissement avec un excédent antérieur reporté de 89 507,66€.



### Analyse des comptes administratifs 2013-2018

	2013	2014	Var.	2015	Var.	2016	Var.	2017	Var.	2018 provisoire	Var.
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	134 959,07 €	148 157,47 €	9,78%	269 048,93 €	81,60%	324 637,75 €	20,66%	354 507,95 €	9,20%	388 390,91 €	9,56%
Recettes réelles de fonctionnement (2)	171 993,11 €	167 787,94 €	-2,44%	275 613,21 €	64,26%	309 752,62 €	12,39%	327 259,88 €	5,65%	332 369,78 €	1,56%
Epargne de gestion (3) = (2) - (1)	37 034,04 €	19 630,47 €	-46,99%	6 564,28 €	-66,56%	-14 885,13 €	326,76%	-27 248,07 €	83,06%	-56 021,13 €	105,60 %
Intérêts de la dette (4)	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Epargne brute (EB) = (3) - (4)	37 034,04 €	19 630,47 €	-46,99%	6 564,28 €	-66,56%	-14 885,13 €	326,76%	-27 248,07 €	83,06%	-56 021,13 €	105,60 %
Epargne nette (5) = (EB) - remboursement capitale de la dette	37 034,04 €	19 630,47 €	-46,99%	6 564,28 €	-66,56%	-14 885,13 €	326,76%	-27 248,07 €	83,06%	-56 021,13 €	105,60 %

Dépenses d'investissement hors remboursements du capital de la dette (6)	118 301,39 €	101 888,56 €	-13,87%	258 124,26 €	153,34%	164 248,52 €	-36,37%	177 648,87 €	8,16%	169 216,03 €	-4,75%
Recettes d'investissement hors emprunt (7)	23 980,97 €	234 015,17 €	875,84%	136 988,15 €	-41,46%	186 807,27 €	36,37%	316 637,54 €	69,50%	245 429,26 €	-22,49%
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	-57 286,38 €	151 757,08 €	364,91%	-114 571,83 €	175,50%	7 673,62 €	106,70%	111 740,60 €	1356,17 %	20 192,10 €	-81,93%
Fonds de roulement	-64 546,28 €	87 210,80 €	235,11%	-27 361,03 €	131,37%	-19 687,41 €	-28,05%	92 053,19 €	-567,57%	112 245,29 €	21,94%
Variation du fonds de roulement		-235,11%		-131,37%		-28,05%		-567,57%		21,94%	

Remboursement du capital de la dette (8)	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Emprunts nouveaux (9)	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Evolution de la dette (= (9) - (8) )	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	

### Structure et gestion de l'encours de la dette

Le SAGEBA n'est porteur d'aucune dette et n'a pas eu recours à l'emprunt jusqu'à présent.

### Section de fonctionnement

#### ▪ Dépenses de fonctionnement

##### 1. Dépenses de gestion courante

En 2018, les charges générales ont augmenté de 14% par rapport à 2017, en grande partie avec une tranche de travaux d'entretien plus importante que la précédente (budget de 18% plus élevé). Ainsi, en 2018, la quatrième tranche de travaux en entretien a été réalisée sur la Basse Automne, la Sainte Marie et les différents affluents restants. Des travaux d'entretien urgents (enlèvement d'embâcles, coupe d'arbres penchant dangereusement vers la rivière) ont complété ces travaux, le tout pour un montant total de 49 112,30 €.

Le siège du SAGEBA consiste en des locaux mis à disposition par la commune de Morienvall contre loyer (légère augmentation en 2018) : bureaux, matériel de reprographie, salle de réunion (espace commun Morienvall-SAGEBA). Les locaux techniques, cofinancés par le Syndicat et la commune de Morienvall, contiennent un local et un garage (un véhicule).

La ligne carburant a subi une forte augmentation (+43%), corrélée avec des déplacements plus fréquents des agents pour réaliser le suivi des débits des cours d'eau.

Les autres lignes ayant vu une augmentation de leurs dépenses sont :

- Les dépenses de formation : trois agents ont suivi des formations spécifiques en 2018, contre 0 en 2017 - à noter qu'avec le recrutement d'une nouvelle animatrice « captages », un besoin de formation pourrait être identifié ;
- Les frais de mission : plus de déplacements ont été réalisés en 2018 par les agents (ce qui inclut les remboursements de frais pour les agents utilisant leurs véhicules) ;
- Les frais d'affranchissement : avec une hausse de 136% pour un budget total de 636,93€, cela est lié à la consultation de l'ensemble des membres du SAGEBA lors de la révision des statuts (envoi à chaque structure d'un dossier complet en recommandé avec accusé de réception) ;
- Les publications : le guide du riverain a été réimprimé et les kakémonos ont été finalisés, faisant gonfler cette ligne.

Globalement, les autres dépenses sont restées stables.

Pour 2019, les charges générales subiront une forte baisse du fait de l'arrêt des travaux d'entretien. Il sera proposé qu'une enveloppe reste allouée pour les travaux d'urgence, estimés à 15 000€.

Pour les frais de mission, il convient d'intégrer la réflexion en cours au niveau national sur la revalorisation de certains de ces remboursements (gelés depuis 2006).

En communication, il est prévu les dépenses suivantes :

- **Editions :**
  - Rapport d'activités 2018
  - 5 gazettes : travaux de restauration des rivières, évolution des pratiques en termes d'aménagements des rivières et gestion de l'eau en général, la gestion des eaux pluviales, le bon état écologique, l'influence du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques.
  - Une plaquette d'information sur les étangs (sensibiliser les gestionnaires, propriétaires ou futurs acheteurs à la gestion, l'entretien et la législation liés aux étangs).
  - Suite des kakémonos : l'Histoire de l'Automne, la biodiversité dans la vallée, les alternatives aux produits phytosanitaires en jardinage et l'entretien des espaces verts, les espèces invasives (faune et flore).
- **Formations**
  - Un séjour de formation aux élus pour voir les démarches engagées sur d'autres territoires (thèmes possibles : labellisation RAMSAR de zones humides, urbanisme et économie durable, gestion des sites de dépôts d'ordures, éco-tourisme, gestion des eaux pluviales).
  - La demi-journée de "visite de chantier" pour les travaux de restauration opérés sur les cours d'eau sera reconduite en 2019.

## 2. Dépenses de personnel

Les services du SAGEBA se décomposent comme suit :

Service administratif :

- une secrétaire à temps incomplet (15 h/semaine), agent territorial. Poste GEMA et SAGE.

Service technique :

- une directrice, ingénieur animatrice SAGE / contrat territorial eaux et climat, agent territorial, ayant en charge : l'animation et le suivi du SAGE et l'élaboration du contrat territorial eau et climat. Poste SAGE.

- un technicien rivière, agent territorial, ayant pour missions principales la mise en place du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau, le suivi des études et travaux de restauration de cours d'eau, et le suivi terrain. Poste GEMA.

- une chargée de missions « captages », en CDD, en charge du suivi des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires, de l'accompagnement des particuliers, agriculteurs et collectivités sur la gestion des espaces naturels. Poste SAGE.

- un chargé de mission « zones humides », en CDD, en charge de la hiérarchisation des zones humides du territoire, l'actualisation du Système d'Information Géographique ainsi que de l'accompagnement aux collectivités et aux particuliers sur leurs projets concernant ces zones humides (gestion/restauration, urbanisation, etc.) et de la communication. Poste GEMA et SAGE.

Le SAGEBA participe aux frais de ménage auprès de la commune de Morienvil, pour un équivalent de 1h/semaine. En 2018, les dépenses liées aux personnels extérieurs ont été plus élevées du fait de l'indemnisation d'un stagiaire. Cette dépense n'est pas renouvelée en 2019.

Pour les années suivantes, il est prévu une revalorisation des dépenses de personnel pour prendre en compte l'évolution des carrières des agents et le redéploiement du PPCR.

A noter que le personnel du SAGEBA dispose d'une adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) depuis 2017, ce qui représente un coût annuel d'environ 1000€ pour la collectivité.

### Structure des effectifs :

Structure des effectifs aux 31/12/2018	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	3	60%
Agents non titulaires permanents (agents de catégorie A)	2	40%
Soit effectif total tous statuts confondus	5	1

Structure détaillée au 31/12/2018 des effectifs	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires permanents	Total
Filière administrative	1	0	1
Filière technique	2	2	4
Représentation en %	60%	40%	100%

### Charges de personnel :

Dépenses de personnel 2018	
Types de dépenses	Montant
Traitements indiciaires	97 565,85 €
Régime indemnitaire	15 617,07 €
Dépenses de personnel (inclus dans chapitres 012)	53 981,59 €
Total des dépenses (chapitre 012)	167 164,51 €

### Temps de travail :

Le temps de travail est de heures 1607 heures. Il n'y a pas d'heures supplémentaires.

## 3. Autres dépenses de fonctionnement

Ces dépenses concernent :

- Les dotations aux amortissements (des dépenses d'investissement),

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus, en hausse du fait de l'augmentation du nombre de vice-présidents en fin d'année.

## ▪ Recettes de fonctionnement

### 1. Subventions

Le SAGEBA a perçu des subventions de la part :

- Du Conseil Départemental pour les travaux d'entretien des cours d'eau ;
- De l'Agence de l'Eau pour :
  - Les postes techniques (80% pour l'animation captages, le chargé de missions zones humides, et le technicien rivière ; 50% pour l'animation du SAGE et contrat), comprenant également des forfaits pour les frais de fonctionnement ;
  - Les travaux d'entretien des cours d'eau ;
  - Les dépenses de communication.

### 2. Fiscalité

Le SAGEBA ne perçoit aucune recette fiscale.

### 3. Concours de l'Etat

Le SAGEBA ne perçoit pas de DGF.

### 4. Autres recettes (produits des services...)

L'intégralité des recettes de fonctionnement du SAGEBA proviennent de trois sources en 2018 :

- Les participations des collectivités membres. A ce titre, on distingue les participations des EPCI-FP pour la compétence GEMA et la participation des communes et de l'EPCI-FP ARCBA pour la compétence SAGE.
- Les subventions de l'Agence de l'Eau sur les dépenses de personnel, de communication et les travaux d'entretien des cours d'eau.
- Les opérations d'ordre.

## ▪ Bilan

### Compte Administratif 2018 provisoire

FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
011	CHARGES GENERALES	87 992,22 €	74	DOTAT° ET PARTICIPAT° DONT PARTICIPATION AESN SUR SALAIRES	258 303,92 € 124 804 €
012	CHARGES PERSONNEL	167 986,84 €	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	275,02 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 189,01 €	75	AUTRES PROD. GEST° COURANTE	
023	VIR. SECTION INVESTISSEMT	0€	777	AM. DES SUBVENTIONS	73 790,84 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	128 222,84 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	
<b>TOTAL</b>		<b>388 390,91 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>332 369,78 €</b>

## ▪ Perspectives

Pour 2019, il est proposé au Conseil Syndical d'adhérer à l'association « ADOPTA » qui pourra accompagner le SAGEBA dans les dossiers de gestion des eaux pluviales à la parcelle portés par les membres et réaliser des sessions d'informations aux élus. Cela sera utile pour l'accompagnement des maitres d'ouvrage dans le cadre du futur Contrat Territorial Eau & Climat. Cette adhésion s'élève à 350€ par an.

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a informé le SAGEBA de son souhait de lui retirer la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) pour les 7 communes la concernant sur le bassin versant de l'Automne. Il a été convenu avec l'ancien président du SAGEBA de la réalisation préalable d'un audit externe pour évaluer les conséquences directes et indirectes, juridiques, financières et sociales de cette décision.

Cet audit est évalué à 10 000€ et pourrait être supporté par le SAGEBA via une augmentation des participations des adhérents (selon une clé de répartition à définir : comme les participations actuelles 10% SAGE / 90% GEMA, intégralement sur les adhérents GEMA, etc., ou par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne qui ne s'est pas positionné sur ce sujet à l'heure actuelle, faute de réponse aux sollicitations du SAGEBA.

Pour information, des éléments connus actuellement, ce retrait de compétence :

- A coûté 2688€ TTC en 2018 en honoraires d'avocat (étude du schéma procédural du retrait de compétence, intervention en réunion, etc.).
- Fera perdre le bénéfice des subventions sur le temps passé par les agents sur l'étude de ce retrait de compétence ;
- Entraînera la perte de 30% de subvention sur le poste de technicien rivière (poste financé actuellement à 80% et qui passera à 50%, salaires et charges).

L'étude diligentée devra éclaircir l'ensemble des points liés à ce retrait de compétence et faire les propositions adéquates pour le conseil.

Suite à l'acquisition de matériel de mesure de débits par le SAGEBA, des demandes d'interventions sont parvenues au syndicat. Une réflexion sur la mise en place d'offres de prestations de service est en cours. Juridiquement, les nouveaux statuts du SAGEBA lui permettent de proposer ses services. Le conseil sera amené à se prononcer sur les grandes règles de cette offre et sur une convention-type.

## Section d'investissement

### ▪ Dépenses d'investissement

Du côté des immobilisations incorporelles, plusieurs projets ont été poursuivis en 2018 :

- Le réseau de mesures de la qualité de 4 affluents, dont le rapport final a été reçu en février 2019 (18 964,96€). Les résultats des 4 années de suivi montrent une tendance à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.
- La relance de l'étude de restauration des rus Noir et Moise (8 166€) : mis en pause à la suite de la demande d'expertise judiciaire ouverte par un riverain, ce projet a pu être relancé avec la rédaction des dossiers réglementaires préalables aux travaux. Les délais sont courts, mais le SAGEBA espère pouvoir réaliser ces travaux importants à la fin de l'été. A noter que début 2019, le SAGEBA a été notifié d'une dispense de réalisation d'une étude environnementale, évitant une nouvelle année d'études et une dépense de 15000€.
- Le diagnostic de l'Automne sur toute la partie aval de la rivière a bien progressé, le rendu est attendu pour le mois d'avril, avant la tenue d'une réunion publique. En décembre, une campagne importante de levés topographiques a eu lieu, afin de caler le modèle hydraulique de l'ensemble du secteur. Les dépenses en 2018 se sont élevées à 35 461,80€.
- L'étude de reméandrage de l'Automne au Berval s'est également poursuivie mais de manière ralentie (7 890€) : en effet, des levés topographiques complémentaires vont devoir être réalisés pour avoir une précision suffisante pour que les entreprises puissent estimer au mieux leurs offres pour les travaux. De plus, une canalisation d'eau potable traverse le marais et sera problématique pour la réalisation des travaux sur les cours d'eau. La commune de Russy-Bémont a engagé une démarche sur le changement d'alimentation du hameau de Bémont, car cette canalisation est ancienne, mais les délais incompressibles feront que ces travaux n'interviendront pas avant le printemps 2020.
- Le suivi des piézomètres sur la tête de bassin versant de la Sainte-Marie s'est poursuivi et le rapport a été rendu en décembre. La facturation interviendra début 2019, pour 600€.

Du côté des immobilisations corporelles, les travaux de restauration de la tranche 4 ont été lancés à l'automne et ont permis la reconnexion de deux méandres à Béthisy-Saint-Martin (23 710,80€). Toutefois, un incident de chantier est à relever : une pelle de l'entreprise s'est enlisée dans le marais et n'a pas pu être retirée à l'heure actuelle. Une légère pollution contenue autour de la pelle est survenue (huile moteur), l'entreprise a sollicité son assurance pour une prise en charge. Cette dernière a diligenté un expert qui a préconisé un retrait des terres et de l'eau souillée, et une entreprise spécialisée en dépollution a été retenue pour cette intervention par l'assurance. Du fait de ce contretemps, l'entreprise n'a pas pu réaliser les autres interventions (effacement de merlons et recharges en cailloux) dans les délais réglementaires d'intervention en cours d'eau : ces opérations seront réalisées à partir de la mi-mai 2019.

### ▪ Recettes d'investissement

L'intégralité des recettes d'investissement du SAGEBA proviennent de trois sources en 2018 :

- Les opérations d'ordre (amortissements),
- Le FCTVA,

- Les subventions de l'Agence de l'Eau (pour 97 391€).

## ▪ Bilan

### Compte Administratif 2018 provisoire

INVESTISSEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
001	SOLDE D'INVEST REPORTE		10222	FCTVA	19 815,42 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 492,76 €	13	SUBVENTIONS	97 391 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 231,63 €	40	DOTAT <sup>o</sup> AUX AMORTISSEMENTS	128 222,84 €
23	TRAVAUX EN COURS	23 710,80 €			
139	OPERATIONS D'ORDRE / AMORTISSEMENT SUBV PERÇUES	73 790,84 €			
<b>TOTAL</b>		<b>169 216,03 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>245 429,26 €</b>

Il sera opéré des Restes à Réaliser sur l'exercice 2019 pour les prestations concernant :

- Réseau de mesures 2018 : 3 500€ ;
- Etude diagnostic Automne Aval : 20 000€ ;
- Etude de reméandrage au Berval : 4 710€ ;
- Suivi piézométrique : 600€.

## Programmation des investissements de la collectivité

### Projets « récurrents »

Pour le SAGE, un réseau piézométrique, sur 2 appareils, lancé en 2016 est suivi. Celui-ci se matérialise sous forme de participation versée au BRGM. Cette prestation est chiffrée à 600€ TTC par an. En 2019, un acompte de 50% pour les 3 prochaines années de suivi sera versé.

Un réseau de mesures sur la qualité des cours d'eau, permettant le suivi de 4 cours d'eau (5 dès 2019) est en place depuis plusieurs années. Il permet de suivre l'évolution physico-chimique et biologique des principaux affluents de l'Automne et représente un budget annuel de 13 000€ TTC, subventionné à 80% par l'AESN.

### Projets engagés

Il convient de poursuivre les investissements engagés, et notamment :

- L'étude de reméandrage au Berval : après la prestation complémentaire de levés topographiques, cette prestation devrait s'achever cette année avec le lancement de la procédure de consultation des services sur le dossier Loi sur l'Eau et la Déclaration d'Intérêt Général et la mise en œuvre de l'enquête publique.
- Lancement de la consultation réglementaire préalable aux travaux de restauration des travaux de restauration des rus Noir et Moise (dossier Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général), enquête publique et de la maîtrise d'œuvre pour les travaux (24k€).
- Finalisation de l'étude diagnostic de l'Automne aval (de Saint-Sauveur à Verberie), marché attribué fin 2017 (20 k€).
- Travaux de restauration - tranche 4 : une fois que la période d'interdiction d'intervenir dans le lit des cours d'eau sera passée, les travaux engagés pourront être terminés (finitions sur la remise en eau des méandres de Béthisy-Saint-Martin, arasement de merlons, recharges en cailloux).

### Projets à engager

Le conseil syndical aura à se positionner sur l'inscription au budget primitif de plusieurs actions, dont il convient de noter que le SAGEBA pourra demander à chaque fois une subvention à 80% auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Plusieurs enquêtes publiques sont à prévoir préalablement à l'engagement de travaux : pour la restauration des rus Noir et Moise, pour le futur programme de travaux et pour le reméandrage de

l'Automne au Berval. Il est donc proposé de faire une inscription globale au budget pour un montant total estimé de 30 000€.

- Travaux rus Noir et Moise : à la suite des procédures réglementaires et de l'enquête publique, il est proposé d'inscrire une opération pour la restauration de ces cours d'eau, pour un coût estimé de 220 000€ TTC.
- Travaux de restauration - tranche 5 : cette dernière phase de travaux de restauration du programme regroupe quelques travaux (il avait été essentiellement inscrit des études), pour un coût de 4 500€ TTC.
- Afin d'anticiper les travaux à inscrire au futur programme de travaux 2021-2025, il sera nécessaire d'effectuer des mesures complémentaires pour acquérir des connaissances permettant de justifier de l'intérêt ou non de réaliser les travaux envisagés. Une partie de ces inventaires pourront être réalisés sans surcoût par nos partenaires (fédération de pêche notamment), mais une campagne de mesures restera à financer, pour un coût estimé de 10 000€.
- Le diagnostic de la continuité écologique de la Basse Automne sera rendu au printemps 2019. Le Conseil syndical a la possibilité de poursuivre les études par des avant-projets / projets de restauration sur les sites identifiés comme les plus favorables (techniquement et socialement). Il pourra ainsi être décidé d'inscrire une enveloppe budgétaire de 50 000€ TTC.
- En prévision du lancement des travaux de restauration de l'Automne au Berval, pour lequel les opérations préalables pourraient s'engager à l'hiver, il est proposé d'inscrire une enveloppe budgétaire permettant le déblocage des fonds pour le lancement du chantier, selon les fonds restants disponibles en fonction des choix opérés par le conseil sur les autres opérations (entre 10 000 et 70 000€).
- En prévision de la réalisation de l'étude sur les problématiques de ruissellement visant à bénéficier d'un programme d'actions pour améliorer la qualité des cours d'eau et lutter contre les risques d'inondations et coulées de boue, le conseil syndical pourra capitaliser sur l'excédent antérieur en investissement et inscrire une provision de 48 000€ TTC, qui permettra également de maintenir un équilibre sur les répartitions financières des différents membres du SAGEBA.

Il est proposé au conseil syndical de se prononcer sur ces projets et leur priorisation.